

Question orale de M. Wyngaard : L'organisation de collectes de déchets organiques à Uccle.

M. Wyngaard rappelle qu'en matière de collecte de déchets organiques, des expériences pilotes sont développées dans près de la moitié des communes bruxelloises : à Evere et Etterbeek depuis près de trois ans, à Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem et Forest depuis un an et à Saint-Gilles et Schaerbeek depuis quelques mois. Dans chacune de ces communes, des centaines de ménages participent à ces collectes sur base volontaire. À Etterbeek et Schaerbeek, plus de 1.700 personnes y prennent part, de même que le secteur horeca et certains établissements scolaires.

Depuis le lancement de cette campagne le 1er décembre 2013, plus de 600 tonnes de déchets organiques ont pu être collectées en région bruxelloise via les sacs orange. Le traitement de ces déchets est effectué dans le cadre d'usines de bio-méthanisation. Quoiqu'à l'heure actuelle, ces infrastructures ne soient malheureusement pas situées à Bruxelles, ce processus devrait permettre à la Région d'atteindre l'objectif européen de 50 % de déchets ménagers recyclés à l'horizon 2020.

Mme Laanan, secrétaire d'Etat responsable, a annoncé qu'en 2016, ces collectes sur base volontaire seraient généralisées à l'ensemble des communes bruxelloises.

Dès lors, la commune d'Uccle a-t-elle été contactée par la Région dans le passé, que ce soit en 2013 ou plus récemment, afin de s'inscrire dans le cadre d'un dispositif d'expérience pilote de collecte des déchets organiques ? Dans l'affirmative, pourquoi le Collège n'y a-t-il pas réservé une suite favorable ? Dans la négative, la commune s'est-elle manifestée auprès de la Région pour qu'une expérience pilote de cet ordre soit menée à Uccle ? Des contacts ont-ils été établis entre les services communaux et la Région à propos de la généralisation annoncée des collectes de déchets organiques sur base volontaire à l'ensemble du territoire régional ? Si c'est le cas, le Collège pourrait-il communiquer la date prévue pour la collecte de ce type organisée à Uccle ?

Mme l'Echevin Gol-Lescot répond que la commune n'a pas été contactée par l'Agence Bruxelles-Propreté (ABP) à l'époque et n'a pas entrepris de démarche proactive pour l'être. Mais cette absence de proactivité ne signifie absolument pas que le Collège soit hostile à l'organisation de collectes de déchets organiques. Le contact de la commune à l'ABP n'est pas encore au courant de la date prévue pour la prochaine collecte. La ministre responsable a évoqué quant à elle le début du mois de septembre. Toutefois, la personne de contact de la commune d'Uccle au sein de son cabinet a quelque peu rectifié ses propos en affirmant que l'opération connaîtrait un léger retard mais serait de toute façon toujours lancée dans le courant du dernier trimestre 2016, probablement en octobre ou en novembre. Mme l'Echevin Gol-Lescot ne manquera pas d'informer les habitants dès qu'elle en saura davantage.

M. Wyngaard espère qu'à défaut d'avoir été proactif il y a quelques années, le Collège veillera à entretenir d'intenses relations avec ce cabinet ministériel, de façon à ce que ce dernier sache combien Uccle aspire à l'organisation rapide d'une telle collecte sur son territoire. Par ailleurs, il serait sans doute opportun de réglementer l'emploi des poubelles ou des seaux en plastique mis à la disposition de la population, de manière à éviter les déprédations causées par les renards et les corneilles. Certaines communes ont d'ailleurs établi toute une série de dispositions à cet égard.

Mme l'Echevin Gol-Lescot, après avoir insisté sur la régularité des contacts entre la commune et le cabinet de la ministre ou l'Agence Bruxelles-Propreté (ABP), répond que, suite à un accord de l'ABP voici une année et demie, les habitants d'Uccle ont le droit de disposer de poubelles en plastique dur, que le service de la Propreté met d'ailleurs en vente au prix imbattable de 10 €, correspondant au prix de revient.

D'autre part, dans les quartiers plus résidentiels de la commune, de nombreux habitants ont pris l'habitude d'utiliser des bacs en bois. L'ABP ayant fini par approuver cet usage, ses agents sont désormais tenus de vider ces bacs en bois.

Le problème des nuisances dues aux animaux s'avère particulièrement aigu à Uccle, et ce d'autant plus qu'en cette saison, le taux manifestement plus élevé de renardeaux se traduit par un éventement

systématique des poubelles sur des rues entières. Mme l'Echevin Gol-Lescot envisage donc la possibilité d'introduire dans le règlement l'obligation pour les citoyens d'utiliser des poubelles en plastique dur, afin de pallier cette difficulté. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue qu'une telle pratique pourrait être délicate pour les gens vivant en appartement, l'exiguïté de ce type de logement posant inévitablement des problèmes de stockage.

M. De Bock exprime une certaine frustration à voir le groupe Ecolo se cantonner à des questions orales car ce procédé limite le débat sur des sujets pour lesquels il serait intéressant que les autres groupes puissent donner leur avis. Cette technique présente l'inconvénient d'encourager une certaine passivité au sein du Conseil communal.

M. le Président comprend les préoccupations de M. De Bock mais rappelle que le règlement prévoit deux modes d'interrogation du Collège par les membres du Conseil communal : les questions orales et les interpellations. Les services ont l'habitude d'inscrire la question sous la forme demandée par son auteur. Néanmoins, la technique des questions orales peut effectivement s'avérer frustrante, dans la mesure où personne d'autre n'est susceptible d'intervenir. Il en est d'ailleurs de même au Parlement, où le règlement est analogue. M. le Président fait toutefois remarquer qu'il n'hésite pas à tolérer des exceptions lorsque le sujet lui semble digne d'un plus grand intérêt. Ayant des décennies de vie parlementaire derrière lui, il conçoit que le recours aux questions orales peut être une manœuvre pour garder la maîtrise d'un sujet en évitant que d'autres puissent intervenir. Et M. le Président estime précisément que le thème abordé par M. Wyngaard mériterait d'autres interventions.

M. Wyngaard, sensible à la frustration de M. De Bock, est tout à fait disposé à transformer sa question orale en interpellation, si un consensus se dégage sur ce point. Il précise que le groupe Ecolo n'a en aucune manière la volonté de court-circuiter les interventions éventuelles des autres groupes politiques.

M. le Président propose donc à l'assemblée que la question orale suivante de M. Wyngaard devienne une interpellation.